

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 avril 2013

APPLICATION DE L'ARTICLE 11 DE LA CONSTITUTION - (N° 939)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 22

présenté par
M. Guy Geoffroy et M. Larrivé

ARTICLE 3 QUATER

À la fin de l'alinéa 10, substituer aux références :

« des I et II de l'article L. 113-1 »,

les références :

« du I de l'article L. 113-1 et du II du même article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de référence.